

Services dans le marché intérieur. Directive "services"

2004/0001(COD) - 09/04/2010 - Document de suivi

La Commission présente un document de travail qui comprend une évaluation ex ante concernant la nécessité d'établir un programme pluriannuel afin d'organiser la formation et les échanges de fonctionnaires en charge de la mise en œuvre de l'assistance mutuelle en vertu de la directive sur les services (2006/123/CE). Ce document accompagne le rapport de la Commission sur la formation et des échanges de fonctionnaires en charge de la mise en œuvre de l'assistance mutuelle en vertu de la directive sur les services.

Les résultats globaux de l'évaluation suggèrent qu'il n'y a actuellement aucune nécessité d'adopter un programme pluriannuel pour la formation et des échanges de fonctionnaires. Un tel programme serait prématuré, à un moment où la coopération en vertu de la directive sur les services vient seulement d'être obligatoire et opérationnelles. La Commission et les coordonnateurs ont besoin d'acquérir plus d'expérience pour être capable d'identifier les besoins à moyen et à long terme pour la formation et, éventuellement, des échanges de fonctionnaires. Dans l'intervalle, la Commission poursuivra ses efforts en cours pour aider les États membres en matière de sensibilisation à la coopération administrative et de la formation du marché intérieur du Système d'information (IMI) utilisateurs, qui ont très bien réussi jusqu'ici.